

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION

AVERTISSEMENTS AGRICOLES® "AQUITAINE"

GRANDES CULTURES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues - 33152 CENON CEDEX
Tél. 56 86 22 75

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. AQUITAINE
CCP BORDEAUX 6801 - 16 A
C.P.P.A.P. N° 1859 AD

BULLETIN TECHNIQUE imprimé à la
Station d'Avertissements Agricoles
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD
PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 300 F

BULLETIN TECHNIQUE N° 14 — N° ISSN 0763-7314-

MARDI 24 JUILLET 1990

MAIS :

* SESAMIE : RECTIFICATIF AU TABLEAU DES DATES D'INTERVENTION CONTRE LES DEUXIEME ET TROISIEME GENERATIONS.
* ACARIENS : NOTE COMMUNE AGPM-INRA-SPV.
* CICADELLES : SEUIL D'INTERVENTION LOCALEMENT ATTEINT.
* PYRALE : SECOND VOL ATTENDU EN FIN DE MOIS.
* NOCTUELLE DES GRAMINEES : A SURVEILLER.

MAIS

SESAMIE DU MAIS

Le piegeage à l'aide de phéromones de synthèses n'a qu'exceptionnellement indiqué le début significatif du deuxième vol qui s'est situé, selon nos observations biologiques, autour du 15/07/90. Les dates d'interventions contre les deuxième et troisième générations de chenilles doivent donc être ajustées selon le tableau rectifié (par rapport au précédent bulletin n° 13 du Vendredi 20 Juillet 1990) suivant :

P./2

Date de levée	Protection G2	Protection G3
Avant le 3/5	* 25/07/90 au 30/07/90 si plus de 3% d'attaque en G1. * 30/07/90 au 05/08/90 si 1 à 3 % d'attaque en G1. * Inutile si moins de 1% d'attaque en G1.	INUTILE
du 04/05/90 au 15/05/90	* 30/07/90 au 05/08/90 si plus de 3% d'attaque en G1. * Inutile si moins de 3 % d'attaque en G1.	* Inutile si protection en G2. * 05/08/90 au 10/08/90 si risque de contamination par les parcelles environnantes.
Après 15/05/90	Inutile.	10/08/90 au 15/08/90 si risque de contamination par les parcelles environnantes.

ACARIENS

L'arrivée des chaleurs caniculaires que nous connaissons s'accompagne de celle des acariens sur feuilles de base, notamment en production de semences du Sud-Aquitaine. La note comune ci-jointe fait le point sur ce problème relativement récent dans notre région.

CICADELLES

Dans certaines situations de Vallée de Garonne, surtout caractérisées par des tours d'eau trop espacés, des larves de cicadelles sont observées depuis quelques jours sous la feuille immédiatement inférieure à celle de l'épi. Il est alors préconisé d'intervenir à l'aide d'un pyréthrinoïde à la dose autorisée contre pyrale du maïs ou de Serk 1,5 l PC/ha. La meilleure efficacité doit être obtenue de façon terrestre par enjambeur équipé d'une rampe à pendillards, appliquant au moins 300 l bouillie/ha ; à défaut, un traitement aérien devra respecter un volume d'au moins 30 l bouillie/ha appliqué avec des buses UBV (Air Bi, Micronair...) ; un prémélange de l'insecticide avec 1 ou 2 l d'huile minérale paraffinique adjuvante pour bouillie insecticide est recommandé par forte chaleur.

.../...

PYRALE

Le piégeage quasiment nul actuel marque l'intervalle séparant le premier vol du deuxième, attendu en cette fin de mois. Une protection contre la sésamie réalisée à l'aide de pyréthrinoïde microgranulé devrait donc aussi couvrir efficacement la culture contre les infestations de pyrale, particulièrement en culture de maïs doux.

NOCTUELLE DES GRAMINEES

Les conditions de températures rencontrées depuis deux ans ont été telles qu'elles ont favorisé una activité quasi-permanente de ***Cirphis unipuncta***, entraînant un chevauchement des vols du papillon ainsi que des apparitions de chenilles. Celles-ci se sont manifestées en 1989-90 sur prairies et maïs notamment, puis dans les céréales d'hiver et les jardins particuliers : elles sont à nouveau dans les graminées adventices des cultures estivales et dans les graminées prairiales.

Plutôt qu'une seconde génération annuelle, nous voyons se profiler un risque de "génération estivale", comme nous l'avons annoncé dans notre dernier bulletin, dont les dégâts se matérialiseront en première décade d'août.

Les chenilles actuellement observées sont surtout des chenilles en fin de croissance : elles sont issues du vol printanier.

Rappelons nos conseils : observez les graminées des maïs (et sorghos) enherbés ainsi que les talus, fossés et bordures de champs ; observez les prairies et graminées fourragères afin de détecter les début d'attaques et de décider rapidement d'INTERVENTIONS qui seront alors LIMITEES EN SURFACE et EFFICACES.

Les limiter en surface correspond à deux impératifs : faire l'économie de pulvérisations inutiles, éviter tout nouveau déséquilibre de l'entomofaune du maïs (tous insectes et acariens, y compris les nombreux auxiliaires).

P 22

NOTE COMMUNE
A.G.P.M. - I.N.R.A. - S.P.V.
concernant
LES ACARIENS SUR MAIS
EN 1990

Depuis quelques années, des pullulations d'acariens sont apparues assez fréquemment dans les cultures de maïs et quelques parcelles ont pu être entièrement décolorées. La perte de rendement résultant de leurs attaques peut atteindre alors 20 à 30%.

Les espèces responsables sont les araignées jaunes communes (=tetranyques) très répandues partout dans l'environnement de la parcelle. C'est pourquoi les premiers foyers apparaissent toujours en bordure et certains voisinages (friches, vignes, bords de chemin   accroissent les risques. Une forme rouge de tetranyque peut également être rencontrée par endroit.

PAS DE LUTTE AVEUGLE

La plupart du temps, les attaques se développent dans la culture durant une ou deux semaines puis s'arrêtent, restant localisées en foyers et pouvant même disparaitre spontanément. Le rendement n'est affecté que si les feuilles entourant l'épi sont envahies par les acariens entre la floraison et le stade grain pâteux.

Maïs semence :

- si les attaques se produisent chaque année : traitement préventif fin juin début juillet (maïs d'environ 70-80 cm de haut)

- si les attaques sont peu fréquentes : traitement curatif. Les rangs de bordure seront surveillés attentivement toutes les semaines et il faudra intervenir si l'attaque progresse sur ces rangs (décoloration nette des feuilles entourant l'épi - présence de toiles et d'acariens sous ces feuilles).

Maïs consommation :

La surveillance pourra ne commencer qu'à l'apparition des panicules mâles : traitement curatif des zones atteintes dans les parcelles.

QUELS PRODUITS ?

Les produits qui ont donné satisfaction dans les essais sont :

- pour les traitements préventifs : la clofentézine (APOLLO) à 100 g de ma/ha et l'hexythiazox (CESAR) à 25 g de ma/ha.

- pour les traitements curatifs : dicofol (KELTHANE) à 720 g de ma/ha, cyhexatin (PLICTRAN) à 300 g de ma/ha.

LA CATEGORIE ACARIENS SUR MAIS EST OUVERTE
ET SEUL LE CESAR Y EST REPERTORIE A 250 g. de p.c./ha
POUR 1990 UNE DEROGATION A ETE ACCORDEE A l'OMITE 57 EL
EN LUTTE CURATIVE A LA DOSE DE 2 l. de p.c./ha.